

Dr A. T. SHILLINGTON.

M. DUFF demande:

1. Le docteur A. T. Shillington, d'Ottawa, a-t-il fait du service outre-mer pendant la guerre?
2. Dans l'affirmative, quelles fonctions a-t-il remplies et combien touchait-il par jour?
3. Combien a-t-on payé au docteur Shillington jusqu'ici?
4. Sa solde a-t-elle été interrompue, ou est-il encore sur les contrôles de l'armée.

L'hon. N. W. ROWELL (président du conseil):

1. Oui; il est parti pour Europe avec le premier détachement.

2. (a) Il a fait partie du personnel de l'hôpital n° 2 en France; il a été sous-directeur du service de santé à Branshott et est devenu directeur du même service à Londres, puis sous-directeur au camp canadien d'instruction à Shorncliffe et commandant de l'hôpital militaire de Kitchener, à Brighton. Il est revenu au Canada le 10 septembre 1917.

b) La solde et les allocations attachées à son rang, savoir: \$6.25 par jour.

3. La somme payée jusqu'à présent au docteur Shillington est de \$1,503.75, y compris la gratification pour service pendant la guerre et l'allocation de séparation.

4. La solde a été suspendue le 23 décembre 1917 et cet officier n'est plus maintenant sur les contrôles.

DRAGAGE A LANORAIE.

M. GERVAIS demande:

Combien ont coûté les travaux de dragage exécutés à Lanoraie au cours de l'été 1912?

L'hon. M. SIFTON (ministre des Travaux publics): \$4,949.40 pour le dragage et \$144 pour l'inspection.

LE TANLAC.

* M GAUVREAU demande:

Est-ce l'intention du Gouvernement ou du département de l'Hygiène publique d'ordonner une analyse du remède breveté Tanlac, pour vérifier s'il contient 16.4 p. 100 d'alcool?

L'hon. M. ROWELL (président du conseil): Le Gouvernement a nommé une commission consultative conformément aux dispositions de la loi touchant les remèdes brevetés, chapitre 66, George V, adoptée au cours de la dernière session et il doit demander à cette commission de faire rapport au sujet du tanlac.

POISSON CANADIEN EN ANGLETERRE.

M. DUFF demande:

1. Est-il vrai qu'une grande quantité de poisson frais ou gelé, appartenant au gouvernement canadien, a été distribuée gratuitement à la population de Londres, Angleterre?

2. Dans l'affirmative, quelle est la quantité en livres qui a été ainsi distribuée?

3. Combien ce poisson avait-il coûté au Gouvernement?

4. Pourquoi ce poisson n'a-t-il pas été vendu au plus enchérisseur et le produit de la vente, versé au receveur général du Canada?

5. Si ce poisson ne pouvait pas être vendu, pourquoi n'a-t-il pas été rapporté au Canada dans des steamers à compartiments frigorifiques, et distribué gratuitement aux habitants du Canada?

L'hon. M. MACLEAN: Nous n'avons pas ces renseignements, mais nous avons câblé pour les obtenir.

M. FRANK YEIGH.

M. DUFF demande:

1. M. Frank Yeigh, de Toronto, a-t-il été employé par le président du Conseil privé dans le département de l'information publique ou dans quelque autre service sous la direction du ministre?

2. Dans l'affirmative, quelles étaient les fonctions de M. Yeigh, et quel traitement recevait-il?

3. M. Yeigh était-il employé en février 1918?

4. Tout en étant employé en février 1918, est-ce que M. Yeigh n'a pas assisté à un dîner sportif au camp canadien à New-York?

5. Combien a-t-il été payé à même le trésor public pour le voyage de M. Yeigh? Ladite somme a-t-elle été remboursée au trésor public ou demande a-t-elle été faite pour qu'elle soit remboursée?

L'hon. M. ROWELL (président du conseil):

1. M. Yeigh a été employé au département d'informations publiques qui se trouve sous les ordres du président du conseil.

2. Secrétaire et organisateur ambulant pour le bureau de conférences de la guerre. \$300 par mois.

3. Oui.

4. Le Gouvernement n'a pas ce renseignement.

5. Rien.

QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS.

Par M. BURNHAM:

1. Quelle est la part du corps expéditionnaire canadien dans les \$30,000,000 de profits dans les cantines de l'armée anglaise, que sir Julian Byng s'occupe présentement de distribuer aux soldats anglais?

2. Que sont devenus les profits de cantines du corps expéditionnaire, et de la Y.M.C.A., et d'autres sources du corps expéditionnaire canadien?

3. Quel est le chiffre de ces profits respectivement?

4. Quelqu'un a-t-il été désigné afin de voir à ce que les cantines dans les limites du corps expéditionnaire canadien, où les soldats canadiens achetaient, eussent à verser leurs profits pour le bénéfice du soldat canadien?